

BREVET DE TECHNICIEN AGRICOLE
ÉPREUVE E DU DEUXIÈME GROUPE
SCIENCES ÉCONOMIQUES

Option : Production
Spécialité : Animalier de laboratoire

Durée : 2 heures

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : **Calculatrice**

Rappel : Au cours de l'épreuve, la calculatrice est autorisée pour réaliser des opérations de calcul, ou bien élaborer une programmation, à partir des données fournies par le sujet.

Tout autre usage est interdit.

Le sujet comporte 6 pages

SUJET

PREMIÈRE PARTIE : GESTION (10 points)

Une entreprise vous donne les informations suivantes :

Bilan de clôture au 31/12/N (en euros)

ACTIF	Valeur brute	Amortissement	Valeur fin	PASSIF	
<u>Immobilisations</u>				Capital	7 622
• Corporelles	65 639	37 617	28 022	Résultat	30 272
• Financières	160		160		
Total immobilisations	65 799	37 617	28 182	Capitaux propres	37 894
<u>Stocks</u>				Emprunts	9 543
Matières premières	10 001		10 001		
<u>Créances</u>	1 954		1 954	Dettes fournisseurs	2 521
<u>Disponible</u>	52 583		52 583	Autres dettes	42 762
Total Actif circulant	64 538		64 538	Total Dettes	54 826
TOTAL ACTIF	130 337	37 617	92 720	TOTAL PASSIF	92 720

Question 1

Établir le bilan fonctionnel de l'entreprise. (2 points)

Question 2

Calculer le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement, la trésorerie nette. (1,5 point)

Question 3

Établir un commentaire en analysant les chiffres obtenus précédemment. (2points)

Cette entreprise vous donne son compte de résultat de l'exercice N.

CHARGES		PRODUITS	
Achat de matières premières	56 809	Production vendue	140 236
Variation de stocks	1 298	Variation de stocks	- 3 315
Charges externes	28 937	Autres produits	4 083
Impôts et taxes	1 436	Produits financiers	3
Rémunérations du personnel	11 621	Produits exceptionnels	14
Charges sociales	3 201		
Dotations aux amortissements	6 867		
Charges financières	539		
Charges exceptionnelles	41		
TOTAL CHARGES	110 749	TOTAL PRODUITS	141 021
BÉNÉFICE	30 272		
TOTAL GÉNÉRAL	141 021	TOTAL GÉNÉRAL	141 021

Question 4

Calculer les **Soldes Intermédiaires de Gestion (SIG)** :

- Production de l'exercice ;
- Valeur ajoutée ;
- EBE (excédent brut d'exploitation) ;
- Résultat courant et résultat net.

Exprimez les SIG en pourcentage de la production vendue. (2,5 points)

Question 5

Commenter les résultats obtenus. (2 points)

DEUXIÈME PARTIE : ÉCONOMIE (10 points)

À partir du **document** et de vos connaissances personnelles, répondre aux questions suivantes :

Question 6

Définir le terme filière et schématiser une filière de votre choix. (2 points)

Question 7

Montrer la conséquence d'une augmentation des prix des produits agricoles pour les différents agents économiques de la filière.

Comment les industriels peuvent-ils réagir face à cette situation ? (3 points)

Question 8

- a) Qu'est-ce que la PAC ? Présentez ses trois principes de base. (2 points)
- b) La PAC a subi de nombreuses réformes. Présentez et expliquez les axes de la future réforme envisagée. (3 points)

DOCUMENT

La PAC est morte, vive la PAC !

La hausse des prix agricoles va alléger le coût de la politique agricole commune. Et risque de relancer un productivisme destructeur.

Un vent de folie souffle sur les marchés agricoles. Les prix du maïs et du beurre ont progressé de 50 % depuis un an, quand ceux du blé et de la poudre de lait ont enregistré une croissance de 90 %. Si les consommateurs peuvent craindre une valse des étiquettes des produits alimentaires, les producteurs ont des raisons de se réjouir. Selon la Commission des comptes de l'agriculture, la hausse des prix des produits agricoles a déjà pesé sur leurs revenus : ils se sont accrus de 16 % en 2006, après sept années de baisse consécutive. Les grandes cultures, avec une hausse de 35 %, engrangent déjà les retombées de la flambée des prix. Nettement moins avantagés l'année dernière, où les prix étaient encore orientés à la baisse, les producteurs de lait devraient bénéficier à leur tour en 2007 du retournement de la conjoncture.

C'est dans ce contexte que vont s'engager, à partir du mois de novembre, de nouveaux débats qui s'annoncent déjà houleux sur la politique agricole commune (PAC). L'idée de dresser un bilan de santé de la première politique communautaire avait été décidée bien avant les derniers événements. La réforme, qui date de 2003, devait normalement s'appliquer jusqu'en 2013, mais la Commission souhaitait inviter les Etats membres à préparer l'avenir. « Personne n'est dupe : derrière ce check-up, se profile en réalité une nouvelle remise à plat, car on ne peut pas déconnecter ces discussions de la préparation du prochain budget de l'Union européenne. On risque fort de voir réapparaître les tensions entre les pays qui veulent conserver une politique agricole et ceux qui estiment qu'il faut affecter les sommes consacrées à l'agriculture (soit 52 milliards d'euros et 33 % du budget de l'Union en 2013) à d'autres secteurs jugés plus prioritaires pour accroître la compétitivité de l'Europe. Et la hausse des prix des produits agricoles apporte de l'eau au moulin de ceux qui défendent ce point de vue », souligne Hervé Guyomard, chercheur à l'Institut national de recherche agronomique (Inra).

Nicolas Sarkozy a pris les devants le 11 septembre dernier, à Rennes, en affirmant devant un parterre d'agriculteurs qu'il fallait désormais « poser les bases d'une nouvelle PAC ». Son objectif ? « Construire une agriculture de premier plan où les agriculteurs ne seraient plus des assistés. » Le moyen : faire une plus grande place à la régulation par le marché au sein de l'Union, tout en préservant la préférence communautaire. Le coût de la PAC pourrait ainsi être réduit - au plus grand bonheur de nos partenaires - tout en permettant à l'agriculture

française, une des plus productives d'Europe, d'accroître ses parts de marché.

La libre loi du marché

Première cible de la réforme projetée par la Commission : les mécanismes de soutien à la production, déjà réduits à 7 milliards d'euros en 2005, contre 20 milliards en 1990. Les prix mondiaux des céréales et des produits laitiers devraient rester durablement élevés. Au-delà des facteurs climatiques qui ont fait baisser les récoltes en Australie, la demande mondiale est en effet orientée à la hausse du fait de la montée en puissance des agrocarburants et de l'augmentation de la consommation de produits laitiers dans les pays du Sud. Dans ces conditions, la PAC a besoin d'un sérieux lifting.

Jusque-là, le problème était de garantir un revenu correct aux agriculteurs tout en luttant contre la surproduction. Un ensemble de mesures avait donc été mis en place, avec un encadrement de l'offre (quotas laitiers et terres laissées en jachère), des aides directes et des subventions à l'exportation permettant d'écouler les surplus sur les marchés mondiaux en comblant la différence entre les prix européens et les prix mondiaux. Désormais, les stocks de céréales ou les montagnes de beurre et de lait ne sont plus qu'un souvenir et les prix mondiaux ont rejoint les prix européens. Toute augmentation de la production pourrait aujourd'hui être exportée à bon prix.

La suppression du gel des terres - demandée par l'Association générale des producteurs de blé (AGPB) - et la disparition des quotas laitiers sont donc à l'ordre du jour. Les subventions à l'exportation (déjà revenues à 3 milliards d'euros aujourd'hui) n'ont plus de raison d'être. La Commission envisage même une remise en culture de 4 millions d'hectares, permettant une hausse de la production de céréales de 17 millions de tonnes. Quant aux quotas laitiers, ils pourraient être relevés cet automne.

Dans ce contexte, le prix garanti pourrait également passer à la trappe. Cet autre pilier de la PAC consiste à s'engager auprès des agriculteurs sur un prix minimum auquel Bruxelles achète leur production. Avec toutefois le risque de fragiliser les plus faibles des agriculteurs si les marchés se retournent : « Ce filet de sécurité joue un rôle protecteur en cas de retournement de la conjoncture. Une fois cet instrument abandonné, on ne voit pas comment il serait possible de le remettre en place en cas de baisse des prix », observe Jean-Christophe Bureau, professeur à AgroParis Tech.

Les aides directes sur la sellette

Encore plus épineuses s'annoncent les discussions sur les aides directes. L'importance de cette pierre

DOCUMENT (suite et fin)

angulaire de la PAC n'a cessé de croître. Ces soutiens, attribués aux agriculteurs pour compenser la diminution de leur revenu engendrée par la baisse de prix garantis, représentent aujourd'hui 33 milliards d'euros, contre 5,1 milliards d'euros lors de leur création dans les années 90. En 2005, 27 400 euros, soit 363 euros par hectare, ont été versés en moyenne aux exploitations françaises. Or, comment justifier de tels montants avec les prix actuels ? Les tenants d'une politique libérale ont désormais beau jeu d'exiger l'abandon de tout mécanisme d'intervention et la limitation de la PAC à une politique résiduelle d'entretien du paysage.

Le revenu des agriculteurs serait du coup à nouveau corrélé directement aux volumes produits, ce qui ne manquerait pas de relancer la course à l'agrandissement des exploitations et le retour au productivisme, rayant d'un trait de plume tous les efforts - timides - consentis ces dernières années en faveur de l'environnement. « C'est aussi oublier que les aides directes servent à protéger les agriculteurs contre la volatilité de marchés », met en avant Vincent Chatellier, chercheur à l'Inra coauteur d'un rapport sur ce sujet dans le cadre du Conseil d'analyse économique.

Nicolas Sarkozy en est bien conscient. D'où sa défense des aides directes au nom de l'occupation des territoires et du respect de l'environnement. Reste à savoir qui en bénéficierait demain Aujourd'hui, 20 % des agriculteurs - les plus gros - perçoivent 73 % des aides, Paris, ayant choisi, lors de leur mise en place, de fixer leur montant en fonction du nombre d'hectares ou de têtes de bétail possédés par les producteurs. « La situation actuelle devrait servir à s'interroger sur la façon de remédier au caractère, inégalitaire de ces soutiens en renforçant leur conditionnalité, en les modulant et en instituant des plafonds » constate Vincent Chatellier. Une évolution souhaitable si elle n'accentue pas la dérive vers une agriculture à deux vitesses : hyperproductiviste d'un côté, résiduelle et paysagère de l'autre.

Un symbole européen

« La PAC est déjà moribonde. La hausse des prix des produits agricoles pourrait bien accélérer sa fin si les Etats membres n'arrivent pas, au delà des

questions budgétaires, à entrer dans le débat de fond et à se mettre d'accord sur une vision commune : quel est le rôle aujourd'hui de l'agriculture ? poursuit Jean-Christophe Kroll, enseignant à l'Etablissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon.

En affirmant que l'agriculture doit permettre l'indépendance et la sécurité alimentaire de l'Europe, Nicolas Sarkozy a rappelé la volonté de la France de défendre une PAC qui fait de l'Europe le débouché privilégié de ses agriculteurs, sortis de l'assistance par la hausse des prix. Tout en défendant les aides au nom de l'environnement et du développement rural. Il n'est pas sûr que sa position fasse l'unanimité chez nos partenaires : les plus libéraux élimineraient bien la préférence communautaire afin de réduire les coûts d'approvisionnement des industries agro-alimentaires. Déjà, le fabricant d'aliments pour animaux Glon a annoncé son intention de faire venir du maïs du Brésil pour limiter la hausse du prix de ses produits. Une ouverture même limitée rendrait en outre plus aisée la conclusion du cycle de Doha, et donc l'accès de nos exportateurs de services aux marchés des pays émergents.

Parallèlement, les pays qui souhaitent défendre leurs agriculteurs pour des raisons sociales et environnementales pourraient leur accorder des soutiens supplémentaires sur leur propre budget et adopter parallèlement des mesures protectionnistes pour certains produits, réduisant d'autant les débouchés des grands exploitants français... « Sans une clarification sur ce que pourrait être la PAC, on va vers une renationalisation des politiques agricoles : l'Europe réduisant ses financements, chaque Etat déciderait alors du montant des soutiens qu'il veut consacrer à son agriculture », conclut Jean-Christophe Kroll. L'abandon de la PAC porterait cependant un sérieux coup à la construction européenne. Elle durcirait la guerre économique entre les Etats membres et risquerait de provoquer une dérive productiviste sur fond de concurrence déréglée et de montée des pratiques protectionnistes.

Laurence Estival

26 octobre 2007 ALTERNATIVES ECONOMIQUES

GRILLE D'ÉVALUATION

QUESTIONS	CAPACITÉS	NIVEAU D'EXIGENCE	BARÈME
1- Établir le bilan fonctionnel.	Établir un document de gestion	Résultat exact Présentation correcte	2 points
2- Calculer le FDR, le BFR, la TN.	Calculer les ratios	3 réponses exactes	1,5 point
3- Établir un commentaire en analysant les chiffres obtenus.	Restituer des connaissances	Commentaire correct et cohérent	2 points
4- Établir le SIG.	Établir un document de gestion	Résultats exacts	2,5 points
5- Établir un commentaire.	Analyser un document	Commentaire correct	2 points
6- Expliquer la filière et la schématiser.	Restituer des connaissances	Définition Schéma correct	2 points
7- Montrer la conséquence d'une augmentation des prix des produits agricoles pour les différents agents économiques de la filière. Définir les risques des industriels face à cette situation.	Analyser un document	4 réponses correctes	3 points
8- Présenter la PAC Expliquer les principaux axes de la réforme de la PAC.	Analyser un document Restituer des connaissances	2 éléments expliqués	5 points